

Contrat Produits laitiers Hiver 2021/2022

Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Le producteur	Le(s) consomm'acteur(s)
GAEC Coteaux de la Divatte Sébastien Bénureau La Gualonnière 44450 Barbechat	NOM(s) Prénom(s)
	Adresse
	Email:
	Tél(s)
AMAP de Thouaré-sur-Loire 23 rue de Mauves,boite N°12, 44470 Thouaré-sur-Loire – amap.thouare@gmail.com	
Référent pour la saison : Sylvain Morvan : sylvain.morvan44@gmail.com - 06 88 19 09 86	Distributions : Mardi de 18 h à 19 h - 136 Rue du Jaunais
Retour des contrats : POUR LE Jeudi 15 Octobre 2021 A la Morvandièrre - 23, Rue de Mauves - Boite N°12 ou lors d'une distribution	

Par ce contrat, le producteur et le consomm'acteur adhèrent aux principes et au respect de la Charte des Amap (<http://miramap.org>).

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

- Le producteur s'engage à livrer deux fois par mois ses produits issus de l'agriculture biologique en respectant la chaîne du froid,
- Le producteur s'engage à être le plus souvent possible présent aux distributions et accueillir les adhérents sur sa ferme,
- Le producteur s'engage à être transparent sur le mode de fixation des prix et sur les méthodes de travail.

ENGAGEMENT DU CONSOMM'ACTEUR

- Le consomm'acteur , faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, partage les aléas liés aux intempéries et aux autres fléaux agricoles en passant commande pour chaque distribution sur la durée entière de la saison.
- Le consomm'acteur s'engage à venir retirer ses produits à chaque livraison ou à les faire récupérer par la personne de son choix, faute de quoi les produits seront perdus.

TERMES DU CONTRAT

- Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour chaque livraison de sa production. Voir tableau
- Le présent contrat est souscrit et réglé par chèque(s) à l'ordre indiqué ci-dessous selon la ou les somme(s) indiquée(s) dans le tableau.

Produits	Conserv.	Condit.	Tarif	Quinzaine A		Quinzaine B	
				Quantité	Montant	Quantité	Montant
Petit panier avec lait : 1l de lait, 1petit Paul, 1produit laitier(au choix du producteur)			5,50 €				
Petit panier sans lait : 1petit Paul, 1produit laitier(au choix du producteur)			4,50 €				
Gros panier : 1l de lait, 1petit Paul, 2 produits laitiers(au choix du producteur)			7,00 €				
Lait cru entier	4 jours	1 litre	1,10 €				
Lait Ribot	4 jours	1 litre	1,50 €				
Yaourt nature	21 jours	Pot 750g	3,00 €				
Yaourt nature 0%	21 jours	Pot 750g	2,50 €				
Yaourt vanille	21 jours	Pot 750g	3,30 €				
Petit Paul (Fromage frais) <i>A choisir d'une semaine sur l'autre: Nature, Ail et fines herbes, Ciboulette, Echalote, Tomate basilic, Piment d'Espelette, 7 épices (cajun), Paprika fumé.</i>	21 jours		2,20 €				
Fromage à tartiner Ail et Fines Herbes	21 jours	200g	3,00 €				
Fromage blanc 40%	10 jours	Pot 750g	3,70 €				
Fromage blanc 0%	10 jours	Pot 750g	3,50 €				
Crème crue	15 jours	20 cl	2,00 €				
Beurre doux	15 jours	250g	4,10 €				
Beurre au sel de guérande	15 jours	250g	4,10 €				
Yaourt abricot	21 jours	Pot 750g	3,50 €				
Yaourt framboise	21 jours	Pot 750g	3,50 €				
Total par quinzaine :				A =		B =	

TOTAL DE LA COMMANDE (Ax6 + Bx6)

soit **Chèque(s) de**

Quinzaine A : 7 déc., 4 janv., 1er fev., 1er mars, 29 mars, 26 avr.

Quinzaine B : 23 nov., 21 déc., 18 janv., 15 fév., 15 mars, 12 avr.

CLAUSE(S) PARTICULIERE(S)

- Le consomm'acteur rapporte à chaque distribution les contenants(bouteilles et pots lavés)
- Le consomm'acteur saisit sa commande sur cagette.net
- Le consomm'acteur remplit et signe le contrat et le(s) 1 (ou 2) chèque du montant (identique si 2 chèques) correspondant au total à l'ordre **"GAEC Coteaux de la Divatte"**.

Fait à :

Signature du producteur :

Le :

Signature de l'amapien :